

Classement de réaction au feu des décors

La "réaction au feu" et la "résistance au feu" sont deux choses différentes :

La réaction au feu est la représentation d'un matériau en tant qu'aliment du feu (combustibilité, inflammabilité).

La résistance au feu est le temps durant lequel l'élément de construction joue son rôle de limitation de la propagation.

La réglementation impose une classification de réaction au feu des matériaux constituant les décors.

Classification française

En France, il existe un classement (Norme NF P. 92.507), composé de 5 catégories (M0 à M4), qui définit la **réaction au feu des matériaux**.

La combustibilité est la quantité de chaleur émise par combustion complète du matériau tandis que l'inflammabilité est la quantité de gaz inflammable émise par le matériau.

| | Combustibilité | Inflammabilité | Exemples |
|-----------|----------------|---------------------------|--|
| M0 | incombustible | inflammable | pierre, brique, ciment, tuiles, acier, céramique, plâtre, béton, verre |
| M1 | combustible | non inflammable | PVC, dalles minérales de faux-plafonds, polyester, coton |
| M2 | combustible | difficilement inflammable | moquette murale, panneau de particules |
| M3 | combustible | moyennement inflammable | moyennement inflammable bois, revêtement sol caoutchouc, moquette polyamide, laine |
| M4 | combustible | facilement inflammable | papier, polypropylène, tapis fibres mélangées |

Classification européenne "Euroclasses"

(NF EN 13501-1). Les "Euroclasses" sont un système de classement en cinq catégories d'exigence : **A1, A2, B, C, D, E, F**.

Les "Euroclasses" tiennent compte aussi de :

L'opacité des fumées (quantité et vitesse) notée "s" pour "smoke" :

s1 : faible quantité/vitesse

s2 : moyenne quantité/vitesse

s3 : haute quantité/vitesse

Les gouttelettes et débris enflammés notés "d" pour "droplets" :

d0 : aucun débris

d1 : aucun débris dont l'enflamment dure plus de 10 secondes

d2 : ni d0, ni d1

Tableau de correspondance des deux classifications

Le tableau ci-dessous fixe les classes, déterminées selon la norme NF-EN 13 501-1, admissibles au regard de catégories M mentionnées dans les règlements de sécurité contre l'incendie.

| Classement M Exigence | Euroclasse Classe selon NF EN 13501-1 | | |
|--------------------------|--|----|----|
| Incombustible | A1 | | |
| M0 | A2 | s1 | d0 |
| M1 | A2 | s1 | d1 |
| | | s2 | d0 |
| | | s3 | d1 |
| | B | s1 | d0 |
| | | s2 | d1 |
| | | s3 | |
| M2 | C | s1 | |
| | | s2 | |
| | | s3 | |
| M3 | D | s1 | |
| M4 (non goutant) | D | s2 | |
| | | s3 | |
| M4 | Toutes les classes autres que E, d2 et F | | |

Espace scénique isolable de la salle :

Espace scénique dont le bloc-scène doit être séparable de la salle par un dispositif d'obturation de la baie de scène. (Rideau de fer par exemple). Les décors doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 ou classés D-s3, d0.

Espace scénique intégré à la salle :

Espace constitué par un volume unique contenant un ou des espaces modulables pour les spectateurs et pour les artistes. Les décors doivent être en matériaux de catégorie M1 ou classés B-s2, d0. Toutefois les décors en matériaux M2 ou classés C-s2, d0 ou en bois M3 ou classés D-s3, d0 sont admis si toutes les dispositions de l'article CCH L75 sont respectées.

Espace scénique adossé :

Espace scénique non isolable fixe situé sur une des parois du bloc-salle. Les décors doivent être en matériaux M1 ou classés B-s2, d0. Toutefois les décors en matériaux M2 ou classés C-s2, d0 ou en bois classés M3 ou D-s2, d0 sont admis si toutes les dispositions de l'article CCH L79 sont respectées.

Aucune exigence de résistance pour les accessoires et les costumes.